

Annexe 1 – Visuel Arrêts de l’Eglise

- Avenue Charles de Gaulle : direction Port-des-Barques, route départementale D238E1*



1. Arrêt Eglise - direction Port-des-Barques



2. Panneau d'affichage, Eglise - direction Port-des-Barques



3. Arrêt Eglise - direction Port-des-Barques

* L'abribus de l'Eglise direction Port-des-Barques changera d'emplacement afin de faire face à l'arrêt du sens inverse.

- Avenue Charles de Gaulle : direction Rochefort, route départementale D238E1



5. Aribus & Panneau d'affichage Eglise - direction Rochefort



6. Aribus Eglise - direction Rochefort



4. Aribus Eglise - direction Rochefort